

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2021

---

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION  
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE  
LOCALE - (N° 4406)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CL1092

présenté par  
M. Acquaviva et M. Molac

-----

### ARTICLE 52 BIS

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Ces dispositions s'appliquent également aux réunions du bureau de l'établissement public. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé d'étendre au bureau des EPCI la possibilité d'utiliser la visioconférence pour la tenue de ses réunions.